

## Le Burundi demande à Bruxelles l'extradition d'Alexis Sinduhije

@rib News, 02/05/2014 â€“ Source AFP Le Gouvernement du Burundi a demandé officiellement à la Belgique d'extrader vers Bujumbura un opposant burundais en exil, interpellé à Bruxelles, a-t-on appris de source officielle vendredi. Alexis Sinduhije (photo), président du parti Mouvement pour la solidarité et le développement (MSD) et l'un des plus farouches opposants au président burundais Pierre Nkurunziza, a été interpellé jeudi matin à l'aéroport de Bruxelles où il était transit vers l'Italie, en provenance de N'Djamena, a annoncé son avocat.

« Nous remercions la Belgique d'avoir procédé à l'arrestation d'Alexis Sinduhije hier, le gouvernement demande maintenant son extradition pour qu'il répond de ses actes », a annoncé Daniel Kabuto, porte-parole du ministère burundais des Relations extérieures. « M. Sinduhije est en cavale depuis plusieurs semaines, (...), le Burundi demande son extradition car il est poursuivi pour des atteintes graves au code pénal, dont l'organisation d'un mouvement insurrectionnel », a-t-il insisté. Le responsable burundais a expliqué que « le Burundi avait émis un mandat d'arrêt international fin mars, mais comme la Belgique disait n'être pas au courant, on a fait le renouvellement du mandat hier (jeudi) ». Le Gouvernement du Burundi considère M. Sinduhije comme le responsable de violences qui ont opposé début mars à Bujumbura, la police à des centaines de ses militants, les plus violents affrontements survenus dans la capitale burundaise depuis la fin de la guerre civile en 2006. Quelque 70 militants de son parti avaient alors été arrêtés. La tension est montée d'un cran au Burundi, qui se prépare à organiser des élections générales en 2015. Le Conseil de sécurité de l'ONU a dernièrement adressé une sévère mise en garde au pouvoir burundais, en l'appelant à ouvrir l'espace politique. « Le Burundi fait tout pour obtenir son arrestation », a commenté son avocat, Me Bernard Maingain, joint par téléphone en Belgique vendredi, qui assure que son client n'a pas encore été officiellement de la demande d'extradition. Il est en revanche sous le coup d'un ordre de refoulement depuis jeudi à midi. « Nous allons introduire un recours d'urgence pour sa suspension et nous demandons aux autorités belges d'avoir le courage de l'annuler », a-t-il dit. « Mon client a un visa Schengen d'une validité de trois ans et délivré par la France. C'est inadmissible qu'il soit traité de cette manière », a-t-il ajouté.